



BULLETIN

D'INFORMATIONS MUNICIPALES

HIVER 2024/2025

Le mot du Maire

Même si les épisodes cévenols de cet automne n'ont eu que des conséquences mineures sur notre secteur, contrairement à plusieurs villages du nord de l'Ardèche et dans bien d'autres lieux, ne nous méprenons pas, nous serons confrontés, nous aussi, aux calamiteuses conséquences du dérèglement climatique. Tôt ou tard. D'une manière ou d'une autre. Il faut s'y préparer. Comme il faut se préparer à la récurrence de périodes de canicule et de sécheresse de plus en plus marquées avec des risques d'incendies de forêt accrus.

Prendre conscience de cette réalité est indispensable, en tirer les conclusions qui s'imposent est nécessaire, au niveau individuel aussi bien que collectif ... si nous voulons un avenir viable pour la prochaine génération.

A nous de faire ce qui est possible de la part de chacun. A nous de soutenir et/ou de participer à des démarches communautaires qui vont dans ce sens. A nous de peser sur les pouvoirs publics pour que soient mises en route des politiques adaptées à l'objectif qui est d'atteindre la neutralité carbone avant 2050.

Ceci dit, ne nous laissons pas submerger par « l'éco-anxiété » et ne nous résignons pas, non plus, en cédant de manière un peu cynique à ce que l'on pourrait dénommer « à-quoi-bonisme ».

C'est pourquoi je trouve bienvenu, entre autres exemples, que soit vivement encouragé, par notre office des Cévennes d'Ardèche, un tourisme durable et responsable par les activités de pleine nature ; ou aussi que notre Communauté de communes ait répondu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la création d'un Service d'accompagnement des Particuliers pour réduire la consommation d'Eau Domestique (« le SPEED »).

En restant résolument optimiste, je présente mes meilleurs vœux et souhaite à tous et à chacun le meilleur pour l'année 2025.

François Coulange

Locaux scolaires

Pendant le mandat de Dominique Brousse, le bâtiment de l'ancienne cure, inoccupé et qui se dégradait peu à peu, a bénéficié de travaux importants de consolidation et de « mise hors d'eau et hors d'air ». La toiture a été rehaussée pour créer un étage supplémentaire, avant d'envisager une future affectation de l'édifice.

Des locaux scolaires dispersés : une classe au rez-de-chaussée de la mairie, la deuxième à l'étage, la troisième au deuxième étage de la cure, la cantine scolaire dans la salle de la Blache, c'est la situation provisoire qui a prévalu pendant plusieurs années après l'ouverture de la troisième classe en 2013.

Pour remédier à cet état de fait, source de complications incessantes, il a été décidé, sous le mandat d'Hubert Lepoitevin, d'engager la réinstallation dans la cure des 3 classes et de la cantine avec la création d'une salle d'activités, d'un préau et de sanitaires extérieurs. Ce gros chantier arrive – enfin - à son terme, après presque dix ans de démarches administratives et de travaux. Il aura été émaillé de nombreuses difficultés engendrant de multiples contretemps. Enumérons-en quelques-unes.

- Il a fallu d'abord changer le Plan d'Occupation des Sols et le règlement de protection de l'église et de ses alentours qui interdisaient toute construction dans ce périmètre. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) ont pallié ces difficultés, après moult réunions de concertations et délibérations.
- Les maçons qui sont intervenus dans le vieux bâtiment ont travaillé de nuit, en période scolaire, pour que la 3^e classe, installée de manière transitoire au 2^e étage, puisse continuer de fonctionner normalement. Cet impératif a nécessité un budget supplémentaire conséquent.
- Nous avons eu à déplorer le décès de M. Yot, notre architecte, qui a succombé à un cancer foudroyant à la fin de la première phase du chantier. Après de nombreux mois d'attente, la maîtrise d'œuvre a été reprise par une jeune architecte... qui s'est absentée par la suite pour cause de congé de maternité ... nouvelle longue interruption du chantier.
- Un électricien et un plombier ont dû être recrutés en urgence pour remplacer le titulaire du lot électricité-plomberie décédé accidentellement.
- L'entreprise de charpente s'étant retrouvée en dépôt de bilan en toute fin de chantier, il a fallu en rechercher une autre qui veuille bien terminer ce qui devait l'être et certifier la conformité des travaux déjà réalisés.
- Un entrepreneur peu scrupuleux a été débouté de l'instance qu'il a introduite auprès du Tribunal Administratif : il tentait ainsi de se faire payer des prestations qu'il n'avait pas exécutées !!!
- Le règlement électronique de la facture de l'entreprise de carrelage a été frauduleusement détourné, via une arnaque au faux RIB, avant d'être récupéré, in extremis, par les services de la Trésorerie. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Ne parlons pas des normes à respecter et qui, parfois, se contredisent, en matière de sécurité incendie, accessibilité aux personnes handicapées, éclairage intérieur et extérieur, qualité de l'air, économies d'énergie, conformité des installations électriques, etc... etc... afin d'adapter une vieille bâtisse aux prescriptions en vigueur s'appliquant à un établissement recevant du public et jouxtant un monument historique. Ne parlons pas également des trop nombreuses règles comptables et administratives édictées par les différentes instances et de leurs contrôles afférents des plus pointilleux dans la vérification du bon usage de l'argent public.

Non, ce n'a pas été « un long fleuve tranquille » en effet, que de mener à bien ce projet, mais le résultat est là : la vieille bâtisse a retrouvé un usage, qui plus est, au service de la jeunesse du village.

Cette opération, d'un montant global d'un peu moins de 1 500 000 €, a été soutenue financièrement par l'Etat (par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche, le tout à hauteur de 80%. Un emprunt de 200 000€ sur 20 ans (taux à 0%), contracté auprès de la Caisse des Dépôts et un autre de 100 000 €, auprès de la Caisse d'Épargne sur 10 ans (taux 3,89%) ont permis de boucler le budget nécessaire.

On rappellera que la salle d'activités est mise à disposition, hors temps scolaire, des organisateurs des manifestations festives et culturelles qui se déroulent sur l'espace naturel qui sert aussi, désormais, de cour d'école pour les plus grands des élèves ; espace naturel qui a été aménagé au cours du mandat d'Henri Belleville.

L'ensemble de la réalisation sera réceptionné officiellement avant la fin de l'année scolaire ; les représentants des services de l'Etat, de la Région et du Département y seront conviés.

Voirie

La réfection et le goudronnage de l'impasse de l'Espitaou et de l'impasse de la Croix blanche ont été effectués au cours du mois de septembre.

Le chemin sous l'église et le bas du chemin du Vivier devraient être remis en état au cours de la prochaine saison.

Compte tenu de ce que le chantier de l'assainissement collectif du quartier aura un impact dans différents points de la chaussée, le chemin des Salles ne pourra être réhabilité qu'après la fin des travaux, c'est à dire pas avant la fin de l'année 2025.

CCAS

Dans le but d'assister leurs concitoyens dans leurs démarches de demande d'aide, d'anticiper et de répondre à leurs besoins sociaux, des membres du Centre Communal d'Action Sociale ont mis en place une permanence mensuelle, à titre d'essai, au cours du dernier trimestre de l'année. Cette permanence a été tenue le 3^e jeudi du mois de 10h à 12h. Il n'a pas été statué encore sur la pérennisation de cette initiative.

Cimetière de Payzac

Dix tombes, dont la concession est arrivée à échéance et qui n'a pas été renouvelée, sont redevenues vacantes. D'autres tombes, « en état de déshérence », le seront courant 2025, après une longue procédure relative à la vérification de l'obsolescence des droits.

Un ossuaire, doublé d'un dépositoire, a été érigé à l'entrée du cimetière.

Rappelons que le règlement intérieur des cimetières de Brès et Payzac spécifie que « l'attribution d'une concession ne pourra en aucun cas avoir lieu à l'avance mais, seulement à l'occasion d'un décès », le nombre d'emplacements disponible étant encore beaucoup trop limité.

Retable de l'église Saint Pierre-aux-liens

Après un séjour de plus d'une année dans l'atelier de sa restauratrice, la toile qui représente la Nativité vient, en ce mois de décembre, de retrouver l'écrin de son cadre en bois de noyer, déjà restauré par un ébéniste en juillet 2023. Cette longue « période d'exil » a été rendue nécessaire par la nature du travail de rénovation. Un patient et très technique labeur a permis que ce chef-d'œuvre du 17^e siècle regagne ses couleurs d'origine et dévoile les détails occultés par les réfections hasardeuses pratiquées au cours des décennies passées.

Parallèlement, à la rénovation du retable, trois statues en bois des 18^e et 19^e siècles et une dizaine de grands chandeliers ont bénéficié de l'intervention d'une spécialiste de la dorure. Pour les statues, il s'est agi de pratiquer un traitement fongique et insecticide, puis de réparer les parties lacunaires et reprendre les dorures et les polychromies. Les chandeliers ont été nettoyés puis, repolis avant d'être réexposés.

La cérémonie d'accueil de cette restauration devrait se dérouler au cours du premier trimestre prochain. Les généreux donateurs, qui ont participé à la collecte organisée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, seront, bien évidemment, invités. En complément de cette collecte, des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche, du Crédit Agricole et de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche ont permis de couvrir la quasi-totalité des frais engagés par la municipalité.

Dans un avenir plus ou moins proche, ne faudra-t-il pas, en complément de ces actions de préservation du patrimoine communal, réaménager les alentours de l'église, en reprenant les murs en pierres sèches adjacents et paysager les terrasses voisines ?

La fontaine des Aliziers

Le mur en pierres sèches de la prise d'eau qui menaçait de s'effondrer, a été entièrement repris par un artisan maillier. Il reste à reprendre le mur de la fontaine elle-même, ce qui devrait être fait par le professionnel qui est déjà intervenu. Espérons qu'il pourra être disponible avant la fin de 2025 ! Ce projet a obtenu l'attribution d'une subvention régionale gérée par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dans le cadre du programme « Coup de pouce – Pierres sèches »

« Journée citoyenne » et opération « J'aime la nature propre »

Comme ces dernières années, une dizaine de personnes a participé, dans la matinée du samedi 21 septembre, au ramassage de débris, le long des abords de la route départementale 207, de Brès au pont de Saint Genest. Un apéritif convivial a terminé ces quelques heures d'action citoyenne.

Indiquons, dans le même ordre d'idée, que sur proposition de la Fédération Nationale, l'Association Communale des Chasseurs de Payzac reconduit l'opération « J'aime la nature propre ». La prochaine édition est prévue le samedi 15 mars 2025. Chasseurs ou non chasseurs, n'hésitons pas à donner un peu de notre temps pour cette œuvre de salubrité publique.

Aire de services destinée aux pratiquants du vélo

En lien avec l'Office de tourisme des Cévennes d'Ardèche et pour développer le « vélotourisme », la commune va aménager une aire de services, place de la Blache avec petite station de réparation, table de pique-nique, arceaux à vélo en U. En outre, des sanitaires publics donnant sur la place et connectés au réseau d'assainissement collectif seront construits. La région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) prennent en charge ce projet jusqu'à 80%.

Assainissement collectif et réseau pluvial du quartier des Salles

Après les reports qui se sont répétés, le remplacement du bureau d'études et des changements de « dernière minute », ce gros chantier devrait enfin commencer au cours du prochain semestre et être achevé pour l'essentiel avant l'été. Il faut espérer que de nouvelles difficultés n'apparaîtront pas, une fois de plus et que cet objectif soit atteint.

C'est donc le Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC) qui est le maître d'ouvrage pour ce qui concerne l'assainissement collectif. La commune de Payzac lui délègue la maîtrise d'ouvrage pour ce qui relève du réseau des eaux pluviales. Cette opération est subventionnée par l'Etat, le Département et par l'Agence de l'Eau.

Terrain multisports

Un petit plateau sportif est en cours d'aménagement, face à la mairie, sur l'espace de l'ancienne cour de récréation de l'école, avec panneau de basket, cage de handball, filet de volley, table de ping-pong et jeux de boules. Ces équipements seront à la libre disposition du public. Des horaires seront réservés pour l'école, le Centre L'Eau Vive ou tout groupe constitué qui en fera la demande.

Ce projet a été confié à une entreprise spécialisée. Il est financé pour moitié par l'Agence Nationale du Sport qui désire ainsi promouvoir la pratique sportive par le « Plan 5 000 équipements sportifs de proximité », programme prévu pour faire écho aux Jeux olympiques de Paris.

Gageons que ces nouveaux équipements soient utilisés de manière responsable et ne subissent pas de dégradations avant longtemps.

D'autre part et dans un deuxième temps, une aire de jeux pour les plus petits sera recréée dans un périmètre attenant au plateau sportif.

Obligations légales de débroussaillage

Le gouvernement lance ces temps-ci une nouvelle campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage (OLD), en rappelant que l'automne et l'hiver sont les saisons les plus propices à ces travaux, que les maires sont chargés de contrôler.

Toute habitation, construction, voirie ou « *installation de toute nature* » située à moins de 200 m d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue, est soumise à l'obligation d'être débroussaillée sur une profondeur de 50 mètres.

Le débroussaillage consiste à tailler les végétaux pour créer des discontinuités dans la végétation afin de limiter la propagation des feux. Il faut, par exemple, élaguer les branches pour éviter que les arbres se touchent, couper et nettoyer les broussailles et tailler les haies, essayer de supprimer au maximum les combustibles aux abords des maisons – « *90 % des maisons détruites lors des feux de forêt ne sont pas, ou sont mal, débroussaillées* ».

Si le débroussaillage est déconseillé, voire interdit en été dans certains cas, pour éviter les risques d'étincelle, l'automne et l'hiver sont au contraire les périodes les plus propices, puisque les végétaux ont perdu leurs feuilles et que la période de pousse est terminée.

Le non-respect de ces obligations peut donc être puni de fortes amendes (pouvant aller jusqu'à 1 500 euros) et par « *une mise en demeure de faire avec astreinte* ». Le maire, qui est chargé de contrôler l'effectivité de ces travaux, peut également les faire exécuter d'office, en cas de manquement, aux frais du propriétaire.

Il faut rappeler une petite subtilité juridique qui n'est pas sans importance : la zone des 50 m définie par la loi peut parfaitement s'étendre sur un terrain voisin – autrement dit, un propriétaire peut être contraint de débroussailler sur une propriété qui n'est pas la sienne.

Déploiement de la fibre optique

Depuis le mois de mars dernier, le programme se poursuit sur la « poche » comprenant Faugères, Payzac, Planzolles et Saint-Genest-de-Beauzon et la partie haute de Chambonas. Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) en est le maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre étant assurée par le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services.

Ce sont environ 1 200 lignes de fibre optique à construire sur ce territoire (1 ligne = 1 foyer/ local d'activité raccordable à la fibre).

Cet investissement public est financé par la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, le Département de l'Ardèche, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État au travers du Plan France Très Haut Débit et de l'Europe (FEDER).

Les travaux de déploiement devraient durer jusqu'à l'été. Une réunion regroupe, tous les quinze jours, les élus des communes concernées avec les techniciens de la société Axione et d'ADN pour faire le point de l'avancement du chantier. Sont évoqués, en particulier, les nécessaires conventionnements avec les propriétaires des terrains où doivent être implantés les poteaux supplémentaires ou survolés par de nouveaux câbles.

La quasi-totalité des habitations de la commune sera éligible au raccordement. L'ouverture prévisionnelle des services est annoncée d'ici à la fin 2025, en fonction de l'avancement réel du déploiement des infrastructures et des aléas rencontrés sur le terrain.

Lorsque la fibre sera disponible, une réunion publique sera organisée, afin de répondre aux questions des usagers et leur permettre de rencontrer les différents fournisseurs d'accès Internet : Bouygues Telecom, Free, NordNet, Orange, SFR...

Pour plus d'information, on peut consulter la Foire aux Questions d'ADN : <https://www.ardechedromenumerique.fr/>

Communauté de communes du Pays Beaume Drobie

Les locaux de l'ancien collège, quartier Soulège à Joyeuse, désormais propriété de la communauté, font l'objet d'un programme de réhabilitation très conséquent. A terme, l'essentiel des services de la collectivité y seront logés. Ce nouveau complexe a été intitulé le « Trait d'Union ».

D'ores et déjà, y sont installés :

- La médiathèque dans l'ex-salle de technologie.
- L'école de cirque « l'Art d'en faire » dans l'ancien réfectoire.
- « L'Ecole des Musiques Vivantes » au 2^e étage.
- « Le Polinno » (pôle d'innovation des métiers d'art) au rez-de-chaussée. Tiers-lieu dédié à ces savoir-faire de haute technicité, ce service combine quatre espaces : une pépinière de jeunes professionnels (« Pepit'art », précédemment hébergée à Chandolas), un atelier de fabrication numérique (« le fablab »), un musée numérique (« la microfolie ») et une boutique collective.

Le fablab est ouvert aux artisans d'art, mais également à tous publics pour favoriser la découverte des métiers d'art et devenir autonome dans l'utilisation d'outils numériques (fraiseuse à commande numérique, imprimante 3D, brodeuse numérique, imprimante textile, etc...).

Ce service résulte de la coopération avec trois autres communautés : le Pays des Vans en Cévennes, les Gorges de l'Ardèche et Cèze-Cévennes ; l'Agence des Métiers d'Art étant partie prenante.

- Une partie du rez de chaussée a été réservée au centre médico-social (CMS) qui relève de la compétence du Département.

PanneauPocket : application mobile d'information et d'alerte

N'hésitez pas à télécharger l'application PanneauPocket pour recevoir les infos de la mairie. Bientôt, ces informations ne seront plus adressées par courrier électronique. N'hésitez pas, non plus, à consulter le site internet de la commune : <http://payzac07.fr/>

ETAT CIVIL 2024

Naissances

Daniel TOULOUZE, le 29 mai, Les Chanels

Héliana KOUAKOU, le 2 octobre, CHRS L'Eau Vive

Hamin DJOUMOI, le 27 octobre, CHRS L'Eau Vive

Salomé MARTIN BESNARDIERES, le 2 novembre, Le Mazert

Décès

Mme Yvonne VIGOUROUX, née DUBOIS, le 5 février, Le Barsac

Mme Simone CHAZALET, le 20 avril, Le Vivier

M. Aimé ROUVEYROL, le 26 avril, Sarremejeanne

M. Marc FOURNIER, le 25 mai, La Librette

M. Fabrice QUIQUIENPOIS, le 13 octobre, Sarremejeanne

Mme Josette CODOL, née BRIEUGNE, le 17 octobre, Les Salzes

JOYEUX NOËL
ET
BONNE ANNEE
2025

